



Question pour mon fils de huit ans

Par **rachel**, le **26/01/2009** à **22:17**

je m'occupe seule de mon fils depuis plus de quatre ans.nous etions convenus que je le gardais avec moi.il va chez son pere quand ce dernier peut venir le chercher.il a convenu seul de la pension maigre soit100euros par mois.je n'ai jamais voulu lui demander d'argent.je me débrouille tres bien comme ca.il demande aujourd'hui sa garde???alors qu'il n'en voulait pas. peut-il l'obtenir????merci de votre reponse

Par **Marion2**, le **26/01/2009** à **23:51**

Un bonjour de votre part ne serait pas superflu !!!

Est-ce que le père de votre enfant l'a reconnu ???
Si ce n'est pas le cas, il n'a aucun droit sur cet enfant.

[s]Si l'enfant a été reconnu :[/s]

Je vous conseille de saisir rapidement le Juge aux Affaires Familiales (JAF) en recommandé AR auprès du Tribunal de Grande Instance afin qu'il statue sur le montant d'une pension alimentaire et d'un droit de visite et d'hébergement.
Un avocat n'est pas nécessaire.

Surtout, ne vous inquiétez pas, le JAF agit toujours dans l'intérêt de l'enfant.

Bon courage.

Par **rachel**, le **27/01/2009** à **21:21**

bonjour desolée...

merci de votre reponse.suis allée au tribunal ce jour.on m'a conseillé de le laisser faire.....
mais je dois quand meme remplir un dossier pour la garde c'est a dire etablir sa residence a
mon domicile.la dame m'a dit de ne pas m'en faire.

j'ai peur quand meme car le pere de mon fils est tetu.

j'espere que tout ira bien

merci si vous avez d'autres infos.

Par **Marion2**, le **27/01/2009** à **22:38**

Bonsoir,

Qui avez-vous vu au tribunal ???

Je ne comprends pas bien.

Le JAF est-il saisi ?

Par **rachel**, le **28/01/2009** à **09:47**

bonjour.

non le jaf n'est pas saisi.on m'a envoyé voir une dame ds un bureau qui m'a expliqué de
remplir une requete a mr ou mme le juge des affaires familiales.je pense que c'est ca dont vs
parliez.

je dois juste fournir un certificat de naissance de moi et mon fils et remplir un document avec
le montant de la pension désirée mes motivations et le droit de visite souhaitée pour le pere.
elle m'a dit que c'etait dc pour etablir la residence chez moi et un droit de visite pour le pere.
est-ce suffisant?merci